



LES CHAMPS - GÉRAUX



Bulletin Municipal





Chers Concitoyens,

Notre pays traverse une crise sociale et politique d'ampleur. Le grand débat national est une occasion unique d'écrire un nouveau pacte républicain. Un cahier d'expression est mis à disposition à la mairie.

Une nouvelle année commence ; elle porte nos espérances.

Permettez-moi donc de vous offrir au nom du conseil municipal et en mon nom tous nos vœux de santé, bonheur et réussite pour l'année 2019.

Je n'oublie pas les personnes et les familles qui connaissent des moments difficiles. Quelles soient assurées de notre compassion.

Le site de la maison communale a été inauguré le 6 octobre dernier. L'endroit est très agréable et apprécié. Ce petit pôle d'activités sportives de plein air permet une saine occupation pour toutes les générations.

Depuis 2003, la moitié de notre voirie est communautaire. Dinan Agglomération ayant la compétence depuis le 1^{er} janvier, nous avons décidé de lui transférer l'autre moitié de notre voirie (sauf l'agglomération), pour des raisons de mutualisation et d'optimisation. Néanmoins, nous conservons la gouvernance sur les travaux nécessaires.

Un changement a provoqué des réactions : la « redevance ordures ménagères » est devenue « taxe ordures ménagères ». En effet, pour la 1^{ère} fois en ce qui concerne notre commune, la taxe a remplacé la redevance.

SOMMAIRE

Vie municipale

Vie associative

Infos pratiques

Une ligne supplémentaire est apparue sur l'avis de la taxe foncière qui, de ce fait, a augmenté. En contrepartie, nous n'avons pas reçu de facture pour la redevance. Il sera nécessaire de mettre en place une redevance incitative afin de récompenser ceux qui font l'effort de trier et donc qui diminuent le volume de leurs déchets.

Le PLU est toujours en cours mais les choses avancent. Les futures zones à urbaniser ont été définies en respectant le principe de l'économie de l'espace. Nous avons donc perdu, comme toutes les communes, une surface constructible relativement importante.

Le projet sera arrêté fin mars et devrait être approuvé en fin d'année. Une réunion publique a déjà eu lieu à St André des Eaux, une autre aura lieu le 28 janvier à la salle de la Source de Dinan.

Jusqu'à l'arrêt du projet en mars, vous pouvez toujours déposer des observations à la mairie, soit par courrier, soit sur le registre ouvert à cet effet.

Mais, le rendez-vous à ne pas manquer sera l'enquête publique qui aura lieu en août et septembre prochains. Vous pourriez rencontrer le commissaire enquêteur qui assurera des permanences.

La population sera largement informée en temps et en heure.

Cette année, nous nous attaquerons au dernier gros projet de la mandature, à savoir la sécurisation et la signalisation des villages.

C'est un dossier important qui mérite de la réflexion afin qu'il remplisse les objectifs que nous recherchons.

Mais nous savons aussi que nous pourrions faire tout ce qui est nécessaire dans le domaine de la sécurisation, le résultat ne sera significatif que si les conducteurs respectent les mesures mises en place.

La sécurité est un sujet sensible et parfois difficile à mettre en œuvre pour satisfaire tout le monde. Nous nous emploierons à le réaliser au mieux.

La couverture et la qualité de la téléphonie mobile sur notre territoire est un sujet récurrent. Afin de l'améliorer, Orange prévoit l'implantation d'une antenne. Son emplacement est important d'une part pour permettre une couverture la plus large possible mais également dans le souci de ne pas gêner notre environnement. J'espère que le terrain nécessaire sera trouvé et que l'installation pourra se faire rapidement afin de répondre à l'attente des usagers.

Je termine en vous renouvelant mes vœux de très bonne année.

*Le Maire,
Georges LUCAS*

CONSEIL MUNICIPAL du 18 SEPTEMBRE 2018

Site de la Maison Communale :

Travaux supplémentaires : afin de terminer l'aménagement du site, le conseil valide les travaux supplémentaires suivants :

Entreprise COLAS : création d'une allée vers le boulodrome : 1 930.80 € TTC

Entreprise PIERRE Peinture : plus-value pour l'option « lasure sur bois existant » : 368.64 € TTC.

Les crédits inscrits à l'opération 209 sont insuffisants de 1200 €. Une décision budgétaire modificative est nécessaire.

DM n° 1 :

Le conseil décide de voter la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
c/ 2313-209 Aménagt site MC	400.00	
c/ 2315-209 Aménagt site MC	800.00	
c/2315-201 Plateau MS et aire de jeux		1 200.00
TOTAL	1 200.00	1 200.00

Avenants en moins-value : dans les marchés passés avec les sociétés CAMMA SPORTS (terrain multisports) et SYNCHRONICITY (aire de jeux), il était prévu des travaux d'engazonnement.

Pour des raisons pratiques, ces travaux ont été confiés à l'entreprise GALLEE PAYSAGE.

Les sommes suivantes sont déduites des marchés initiaux

954.40 € HT à CAMMA SPORTS.

936.61 € HT à SYNCHRONICITY

Le conseil autorise le Maire à signer les avenants correspondants.

Inauguration : elle aura lieu le samedi 6 octobre. A 10 H animation sur le site avec des enfants et des jeunes, à 10 H 45 : inauguration, discours, vin d'honneur.

Création d'un emploi non permanent

Le conseil municipal avait décidé lors de la réunion du 5 juillet dernier de recruter un agent à temps non complet dont l'emploi serait mutualisé entre le service scolaire et le service voirie à compter du 1^{er} septembre 2018 (24 H / semaine).

La délibération n'étant pas conforme, une nouvelle est nécessaire afin de créer un emploi non permanent pour une durée de 12 mois pour accroissement temporaire d'activité. La rémunération est fixée sur l'indice brut : 340, majoré 321. Le conseil autorise le Maire à recourir au recrutement direct et à signer le(s) contrat(s).

Rapport de la CLECT du 16 juillet 2018

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 11 juin 2018 a adopté le rapport sur les charges transférées au titre de l'année 2018. Ce même rapport a été adopté par le Conseil communautaire le 16 juillet 2018.

Le conseil municipal adopte :

- le rapport de la CLECT du 11 juin 2018
- le montant final de l'allocation de compensation pour l'année 2018 qui s'élève à 31 524.03 €.

Ecole

Classe de voile 2017 / 2018

Le conseil accepte de participer financièrement à la classe de voile de l'année scolaire 2017 /2018. 148 élèves ont participé pour un montant total de 2 368 €. La dépense est partagée entre l'APE, les familles et la commune. Montant à verser à l'APE qui a fait l'avance des frais : 789.33 €.

Effectif à la rentrée :

1° Classe TPS – PS- MS à Plesder - Juliette GUEGAN : 19 élèves dont 8 des Champs-Géraux et 11 de Plesder

2° Classe MS et GS aux Champs-Géraux – Emilie BORDERIEUX : 18 élèves dont 8 des champs-Géraux et 10 de Plesder

3° Classe GS et CP à Plesder – Magalie DESERT : 19 élèves dont 6 des Champs-Géraux et 13 de Plesder

4° Classe CE1 et CE 2 à Plesder - Camille HERY : 19 élèves dont 14 des Champs-Géraux et 5 de Plesder

5° Classe CE 2 et CM 1 aux Champs-Géraux - Marion LELIEVRE : 22 élèves dont 6 des Champs-Géraux et 16 de Plesder

6° Classe CM 1 et CM 2 aux Champs-Géraux – Marion ZIEGLER : 20 élèves dont 11 des Champs-Géraux et 9 de Plesder

Convention avec la commune de St Pierre de Plesguen pour l'ALSH

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de mutualisation de l'accueil de loisirs de la commune de Saint-Pierre-de-Plesguen.

Notre commune ayant uniquement la compétence « activités périscolaires » la convention ne peut être signée que pour les activités périscolaires.

Enquête publique parc éolien sur Meillac et Pleugueneuc

Une enquête publique a lieu du 5 septembre au 8 octobre 2018 sur la demande présentée par la société QUADRAN Energies Libres en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Meillac et Pleugueneuc.

Le conseil décide de s'aligner sur l'avis des communes où est situé le projet.

Questions diverses

7 DIA : Le Bourg (1), La Pesnais (2), La Ville Gromil (3), Les Epinettes (1). Le titulaire du droit de préemption est le Président de Dinan Agglomération, suivant l'avis de la commune. Dinan Agglomération a renoncé au droit de préemption sur ces ventes.

Fleurissement – 2 catégories : façade et façade / jardin

Façade : Mr et Mme Bruno HAGUET, Mme Marguerite BRAVO, Mr et Mme Loïc BRANDILY

Façade / jardin : Mr et Mme Frédéric LE BOULER, Mr et Mme Jean-Yves FOUERE, Mme Jeannine DESCHARNES, Mr et Mme Henri LANGLAIS, Mr et Mme Gérard GUITARD, Mr et Mme Joël ESNAULT, Mr et Mme Jean ADAM, Mr et Mme Jean-François GILBERT, Mr et Mme Louis L'HERMITTE.

Vitesse excessive à La Ville Gromil signalée par des élus. Malgré la pose de panneaux d'agglomération et d'une limitation à 50 km/h, les véhicules roulent trop vite.

Le Maire répond qu'il est difficile de lutter contre le non-respect des limitations de vitesse.

L'année prochaine nous étudierons le dossier « sécurisation des villages » mais il faut savoir que ce sujet est récurrent et que peu importe les moyens mis en place, les problèmes persistent.

CONSEIL MUNICIPAL du 16 OCTOBRE 2018

DINAN AGGLOMERATION

Statuts au 01 /01 /2019

Le Maire fait lecture du projet de statuts qui a été voté par Dinan Agglomération le 16 juillet 2018, ainsi que des modifications introduites par la loi du 3 août 2018. Il communique également le projet d'arrêté portant modification, qui sera pris par Mme la Sous-Préfète à partir du 19 octobre 2018, suite aux délibérations des conseils municipaux.

Après discussion, le conseil adopte les statuts à l'unanimité.

Il est à noter que la loi impose la détermination de l'intérêt communautaire dans différents domaines : développement économique, aménagement de l'espace communautaire, équilibre social de l'habitat, voirie et parcs de stationnement, sport et culture, action sociale.

La détermination de l'intérêt communautaire sera soumise en conseil communautaire fin octobre et devra ensuite être approuvée par les conseils municipaux.

Transfert de la voirie

Le Maire communique la carte de la voirie telle qu'elle existe actuellement avec les 8 voies communautaires et les voies communales, le tableau de classement correspondant, ainsi qu'un extrait du dossier faisant état du montant des attributions de compensation (AC) lié au transfert de la compétence.

Le transfert de charges des 8 voies communautaires a été financé à l'époque de l'ex communauté du Pays d'Evran au moyen d'un transfert de fiscalité.

Si nous transférons nos autres voies, nous devons environ 20 000 € en transfert de charges à Dinan Agglo sous forme d'AC. En contre-partie, la commune n'en n'aura plus la charge d'entretien ni de rénovation.

Le constat est que les voies communautaires sont en bon état.

Le Maire rappelle les principes :

1 € de compensation versée = 1 € de travaux réalisés.

Montant des travaux attribué par secteur (Evran pour nous) et réparti par commune et par an.

Si l'enveloppe communale annuelle est sous-consommée ou sur-consommée, le report sera effectué sur l'année suivante dans la limite du mandat municipal

La commune conserve la gouvernance aussi bien sur la détermination des routes qu'elle juge prioritaires que sur le type de revêtement adéquat.

Le conseil décide à l'unanimité de transférer la totalité de notre voirie à Dinan Agglomération.

PLUi : zones à urbaniser et changement de destination des anciens bâtiments agricoles

Futures zones à urbaniser : nous devons valider les futures zones à urbaniser, sachant que notre commune possède un droit à hauteur de 3.54 Ha.

Dans le prolongement de la réflexion menée depuis plusieurs mois maintenant, 3 zones sont proposées :

- derrière le lotissement de la Châtaigneraie (2.48 ha)
- le long de la VC 19 entre Frolou et le Bourg, en face La Lande de le Croix (0.56 ha)
- à La Ville Gromil (permis d'aménager en cours) (0.47 ha)

Changement de destination d'anciens bâtiments agricoles : le changement d'affectation d'anciens bâtiments agricoles en habitat sera possible selon certains critères. Nous devons les répertorier et les faire apparaître sur le plan du futur PLUi.

Des élus ont réalisé l'inventaire, sachant que celui-ci n'est pas figé et que s'il y a des oublis, ils pourront être corrigés ultérieurement.

SDE 22 : modification des statuts

Le domaine de l'énergie est en constante évolution et de nouveaux projets sont engagés par le SDE 22, notamment dans les domaines suivants :

Rubrique mobilité : développement de l'activité GNV (Gaz Naturel Véhicule), la production et distribution d'hydrogène

Rubrique maîtrise de l'énergie : réalisation de travaux

Rubrique activités complémentaires : création et participation dans des sociétés commerciales

Rubrique SIG : pour l'activité PCRS (Plan de Corps de Rue Simplifié) pour signaler dans les rues la présence de réseaux, de bordures de trottoirs ou d'autres ouvrages.

Le conseil adopte les nouveaux statuts.

QUESTIONS DIVERSES

Téléphonie mobile : pour remédier aux problèmes de mauvaise couverture téléphonique, ORANGE recherche des emplacements pour implanter des antennes. Notre commune étant en zone blanche, nous avons été contactés pour voir s'il y a des endroits susceptibles pour recevoir une antenne. La parcelle sur laquelle est construite l'antenne n'est pas achetée mais louée par ORANGE, elle doit se situer dans un rayon stratégiquement intéressant pour permettre la meilleure couverture possible. Nous sommes amenés à réfléchir sur le sujet, quelques propositions sont faites, sachant que l'éloignement des maisons est un critère.

CDD mutualisé

Le CDD va jusqu'au 19 octobre. La personne qui l'occupe ne souhaite pas le renouveler.

Une offre va être déposée à Pôle Emploi aux mêmes conditions, soit 24 H / semaine mutualisées entre le service technique voirie et l'école. Prise de poste au 05/11/2018.

CONSEIL MUNICIPAL du 13 NOVEMBRE 2018

DINAN AGGLOMERATION

Définition de l'intérêt communautaire

Le Maire rappelle que les statuts modifiés ont été approuvés par Dinan Agglomération et ensuite par les communes (-13). Mme la Sous-Préfète de Dinan a pris l'arrêté le 26 octobre 2018 à effet au 1^{er} janvier 2019.

Conformément aux dispositions du CGCL, l'intérêt communautaire des compétences obligatoires et optionnelles doit être défini. Il permet de tracer, dans un souci de lisibilité, les axes d'intervention de la communauté. Au sein d'une compétence, il permet de déterminer les domaines d'actions transférés à la communauté et ceux qui demeurent au niveau des communes.

Compétences optionnelles d'intérêt communautaire :

① Création ou aménagement et entretien de voirie : sont d'intérêt communautaire les voies répondant aux conditions et critères ci-après :

- ✓ Voirie située hors agglomération
- ✓ Chaussée et éléments d'écoulement des eaux de ruissellement sur chaussée. Ne relèvent pas de l'intérêt communautaire les talus ni les accotements.
- ✓ Types de voies : transit, liaison et desserte

- ✓ Déplacements doux, transports en commun en site propre, parcs de stationnement

Nous avons mis à jour le tableau de classement de nos voies que Dinan Agglomération nous avait transmis.

② Action sociale :

- ✓ Développement, gestion et animation des Relais-Assistants Maternels
- ✓ Construction ou aménagement et gestion des structures d'accueil collectif des enfants de 0 à 4 ans, jusqu'à 6 ans pour les enfants porteurs de handicap
- ✓ Création, développement, gestion et animation des accueils de loisirs extrascolaires et les accueils de loisirs périscolaires du mercredi, à l'exception du pôle de centralité principale
- ✓ Soutien aux acteurs publics dans le champ social
- ✓ Gestion de l'EHPAD Les Chênes et l'EHPA La Clé des Champs de Plélan-le-Petit

③ Aménagement de l'espace

- ✓ Création et gestion de ZAC et de ZAD relevant de la compétence de Dinan Agglomération
- ✓ Constitution et gestion de réserves foncières nécessaires à la réalisation des opérations pour lesquelles Dinan Agglomération est compétente
- ✓ Réalisation et mise en œuvre de toute étude relative à l'aménagement du territoire communautaire.

Pacte Fiscal et Financier Solidaire

Le PFFS est un document cadre au service du projet de territoire. Il permet d'identifier les ressources financières et fiscales disponibles, dans l'objectif de les mobiliser à l'échelon pertinent et de manière optimale en prenant en compte les contraintes et objectifs de Dinan Agglomération et des communes dans leur diversité.

Les relations financières entre Dinan Agglomération et les communes ont notamment conduit à l'accord fiscal de fusion, les attributions de compensation (AC) relatives aux transferts de charges, la répartition du FPIC (Fonds Péréquation Intercommunal et Communal).

Dans un cadre concerté avec l'ensemble des communes, le PFFS a pour ambition de mettre en œuvre des outils permettant de coordonner la programmation des investissements, d'en définir les priorités, de s'entendre sur les stratégies fiscales à mettre en place ou encore de formaliser des politiques de redistribution et de solidarité à la lumière de la réalité des ressources et des charges de chaque entité, le tout en préservant la capacité d'investissement nécessaire au développement du territoire.

Il est proposé l'adoption d'un Pacte Fiscal et Financier Solidaire décliné en 3 axes fondateurs stratégiques, 7 orientations cadres et 16 objectifs :

Axes fondateurs stratégiques		Orientations cadres	Objectifs	
PACTE FISCAL ET FINANCIER SOLIDAIRE	Pour un territoire solidaire	Acter un engagement mutuel de solidarité	1	Acter le principe de maîtrise du recours à la fiscalité des ménages et des entreprises
		Prendre en compte les contraintes sociodémographiques du territoire	2	Instaurer une dotation de solidarité communautaire veillant à une solidarité territoriale
			3	Prendre en considération les difficultés financières des communes
	Pour une gouvernance du	Mettre en cohérence les compétences	4	Acter un principe d'exclusivité élargi dans le financement des compétences communautaires
			5	Financer l'aménagement du territoire

projet de territoire	communautaires avec leur financement	6	Conforter les moyens d'action en faveur du développement économique
		7	Prendre en charge la compétence incendie et secours au niveau intercommunal
	Soutenir la mise en œuvre du projet de territoire	8	Orienter la future politique de fonds de concours à destination des investissements en lien avec le projet de territoire
		9	Développer le financement de la transition énergétique
Pour une action publique locale plus efficace	Favoriser les coopérations	10	Mobiliser l'investissement sur le territoire grâce à la programmation pluriannuelle
		11	Mettre en place des instances de concertation sectorielles afin de développer la mutualisation et la rationalisation des dépenses
		12	Développer une offre d'ingénierie à destination des communes
	Maîtriser les dépenses	13	Fixer des seuils et des plafonds concernant les grands équilibres budgétaires de la Communauté d'Agglomération afin de préserver la capacité d'autofinancement
		14	Créer une évaluation des politiques publiques et un contrôle de gestion au sein de la Communauté d'Agglomération
	Animer et faire vivre le PFFS	15	Développer la prospective financière et fiscale
16		Mettre en place une gouvernance du Pacte Fiscal et Financier Solidaire	

La mise en œuvre effective du PFFS fera l'objet de délibérations spécifiques.

Considérant l'avis favorable du conseil communautaire du 17 septembre 2018, le conseil municipal adopte le PFFS régissant les relations entre Dinan Agglomération et ses communes membres à l'unanimité.

PLUi 2^{ème} débat sur les orientations du PADD

Le Conseil Communautaire a approuvé la prescription d'un PLUiH. Le 1^{er} débat sur le PADD s'est tenu en conseil municipal le 12/12/2017 puis en conseil communautaire le 18/12/2017.

Suite à ces débats, le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) a été enrichi et modifié, en particulier sur les objectifs de construction de logements neufs, le statut de 2 zones d'activités et la prise en compte de modifications du code de l'urbanisme. Il apparaît donc nécessaire d'organiser un second débat, sans vote, du conseil municipal puis du conseil communautaire.

Les orientations générales du PADD du futur PLUiH sont les suivantes :

Chapitre 1 : Renforcer l'attractivité de Dinan Agglomération

- I. Capitaliser sur les richesses environnementales du territoire
- II. Accompagner les évolutions des paysages emblématiques et ordinaires
- III. Asseoir le développement urbain sur la qualité paysagère
- IV. Considérer le tourisme comme un objectif de développement autant qu'un cadre de valorisation pour le territoire

Chapitre 2 : Poursuivre la stratégie d'accueil du territoire

- I. Conforter l'équilibre territorial
- II. Renforcer la place des centralités au sein des communes

- III. Promouvoir des formes urbaines qualitatives, et requestionner la densité
- IV. Favoriser un territoire des courtes distances
- V. Engager le parc bâti dans une transition énergétique et numérique

Chapitre 3 : Accompagner le développement pour un territoire à vivre

- I. Favoriser l'entrepreneuriat sur Dinan Agglomération
- II. Hiérarchiser les zones d'activités dans une logique de clarification de la stratégie communautaire
- III. Inscrire le développement économique dans un cadre de consommation d'espace maîtrisé
- IV. Garantir un développement commercial qualitatif et diversifié
- V. Valoriser l'agriculture en tant qu'activité économique structurante
- VI. S'engager vers un développement des transports et de la multi-modalité favorisant les déplacements communautaires

Chapitre 4 : Assurer une gestion durable des ressources et des risques

- I. Maîtriser la ressource en eau dans tous ses usages
- II. Limiter la production de déchets et valoriser la ressource
- III. Développer les filières d'énergies renouvelables comme ressources locales
- IV. Garantir un cadre de vie de qualité en préservant les biens et la population face aux risques, nuisances et pollutions

Chapitre 5 : Répartir la production de logements en limitant l'étalement urbain

- I. Adopter une stratégie de répartition territoriale adaptée
- II. Permettre et favoriser les parcours résidentiels choisis

Chapitre 6 : Développer l'attractivité du parc de logements existants

- I. Recréer les conditions d'attractivité en répondant aux attentes en termes de qualité de logement et de cadre de vie
- II. Lutter contre la dégradation du parc de logements existants

Chapitre 7 : Garantir un logement adapté pour tous

- I. Définir des objectifs de production sociale ambitieux et répartis sur le territoire
- II. Prendre en compte les publics spécifiques

Après cet exposé, le débat est ouvert et les membres du conseil sont invités à s'exprimer sur les orientations générales et les modifications du PADD venant d'être présentées.

Le Conseil prend acte de la tenue d'un nouveau débat et soumet à Dinan Agglomération les observations résultant du débat : porter une attention particulière au logement social et à la problématique de la mobilité dans les communes rurales.

Compétence « eaux pluviales » - annulation de la délibération du 30/01/2018

Suite à des modifications et précisions ministérielles, la gestion des « eaux pluviales urbaines » relève des communes jusqu'au 31 décembre 2019. A compter du 1^{er} janvier 2020, elle constituera une compétence obligatoire pour les communautés d'agglomération.

De ce fait, la délibération du 30 janvier 2018 et la convention confiant la gestion des « eaux pluviales urbaines » à Dinan Agglomération doit être annulée.

QUESTIONS DIVERSES

Recrutement en CDD du 12 novembre 2018 au 31 août 2019, sur le poste mutualisé école / voirie. 24 H par semaine, toutes les semaines. Pendant les vacances scolaires l'agent effectuera tout son temps au service voirie.

Compétence assainissement - Prestation de service à Dinan Agglomération : le conseil communautaire a autorisé la signature d'une convention de prestation de services avec notre commune pour l'entretien des lagunes par notre personnel. Le conseil municipal accepte la liste des prestations pouvant nous être confiées, ainsi que les tarifs forfaitaires.

Rétrocession de la parcelle A 1062 à la commune : Le Maire fait part au conseil que la parcelle A 1062 située à « La Pesnais » le long de la VC 19 est toujours au compte d'un propriétaire privé alors qu'elle correspond à l'emprise de la voie. A l'occasion de la vente du bien, les propriétaires souhaitent rétrocéder à la commune la parcelle concernée.

Le conseil municipal donne un avis favorable qui sera transmis à Me Pansart, notaire à Evran, qui est en charge du dossier.

Plusieurs autres parcelles situées le long de la VC 19 sont dans le même cas, ainsi que la VC 39 vers la ferme de Frolou. Il conviendrait de tout régulariser, ainsi que quelques acquisitions de terrain dont la procédure n'avait pas été faite complètement (terrain de la stèle, près du boulodrome). Le conseil autorise le Maire à consulter des géomètres pour faire des devis.

Création de régies : Le conseil autorise le Maire à créer les régies suivantes pour l'encaissement des recettes : cantine, garderie, locations de salles et photocopies, concessions cimetièrre, bibliothèque. Les actes constitutifs des régies ainsi que la nomination des régisseurs sont pris par arrêtés du Maire. La nouvelle régie « repas du CCAS » sera créée par délibération du CCAS.

Commission de contrôle de la liste électorale : la mise en place du R E U (Répertoire Electoral Unique) au 1^{er} janvier 2019 met fin à la commission liste électorale telle qu'elle existe actuellement. Une nouvelle commission « de contrôle » doit être créée, dont doit faire partie un membre du conseil municipal pris dans l'ordre du tableau parmi ceux prêts à participer aux travaux de la commission.

Le Préfet prendra un arrêté pour nommer la nouvelle commission qui comprendra également un membre de l'administration et un membre du TGI.

LA CÉRÉMONIE DES VŒUX

Elle a eu lieu le 4 janvier. Après avoir offert ses vœux aux personnalités et personnes présentes et souhaité la bienvenue aux nouveaux habitants, il a fait une rétrospective de l'année 2018.

Il a également dit que le dernier gros dossier de la mandature sera étudié en 2019, à savoir la sécurisation des villages.

Nous nous félicitons que les 4 petites filles nées en 2018 étaient été présentes avec leurs parents ainsi que les 12 lauréats du fleurissement. Tout le monde s'est vu remettre soit un rosier (pour les bébés), soit une azalée (pour le fleurissement).

INFORMATIONS MUNICIPALES

Les champions ont également été mis à l'honneur :

◆ l'association « La Pétanque Gérausienne » dont Daisy FIGARA, licenciée en équipe de France, a été championne d'Europe par équipe. Les résultats du club ont été bons en 2018, 13 joueuses et joueurs ont évolué en championnat de France.

◆ Inès LUCAS, elle, pratique le cross et la course sur piste. Elle a fait de très bons résultats en championnats départementaux, régionaux et nationaux en 2016, 2017 et 2018.

2 trophées ont été remis sous les applaudissements de l'assistance.

La soirée s'est poursuivie par le vin d'honneur, dans une ambiance chaleureuse.



Inès

Espérance

Rosie

Jeanne Lou



Les lauréats du fleurissement 2018



Inès et son entraîneur Olivier DAUGAN

Remise du trophée à
« La Pétanque Gérausienne »
En présence de :
Lionel LACUSKA, ancien président
Hervé SEYRAT, nouveau président



Les personnalités lors du discours

ETAT CIVIL DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018

NAISSANCES

Jeanne Lou BEDEL, Couaqueux, le 26 mars
Inès HAMÉON, Saint Geffroy, le 13 avril
Rosie BIGNON CRENN, La Boulaie, le 27 mai
Espérance CHRISSEMENT, Le Bourg, le 13 décembre

MARIAGE

Estelle GUILLARD et Kevin BONHOMME, le 11 août

DECES

Hortense ROBERT née NICOLAS, Le Clos Barré, le 29 janvier
Jean MÉNAGE, Grammont, le 1er mars
Jeannine COUVERT née ROGER, Fautrel, le 1^{er} mars
Andrée SIMON née GOMBERT, Grammont, le 20 mars
Philippe MEILLEUR, Maupertuis, le 1^{er} avril
Patrice HOCHET, Résidence des Tilleuls, le 15 mai
Hélène GUESSANT née GOUPIL, L'Euchel, le 16 mai
Marcel BOISSIERE, La Pesnais, le 29 mai
Elise MERCERIE née ESNAULT, La Gravelle, le 4 juin
Jacqueline BOISSIERE née ROGER, La Pesnais, le 23 juillet
Marie-Thérèse HENRY née ROUXEL, La Ville Morin, le 17 octobre
Daniel MERCERIE, La Châtaigneraie, le 9 novembre
Samuel COCHERIL, L'Oiseau Bleu, le 30 décembre

LES NOCES de DIAMANT de Marie et Francis BUSNEL

Marie et Francis ont fêté leurs 60 ans de mariage le 15 septembre dernier. Ils avaient réuni leur famille et leurs amis pour une cérémonie bien sympathique.

Après avoir rappelé que le 20 septembre 2008 l'assemblée s'était déjà retrouvée pour les 50 ans de mariage, le Maire a retracé leur vie bien remplie et toujours en bonne compagnie. Leur fils Alain, conseiller municipal, a fait la lecture de leur acte mariage du 20 septembre 1958 et ils ont renouvelé leur engagement pour les années à venir.

La municipalité avait offert le vin d'honneur à la maison communale.



BIBLIOTHÈQUE

Elisabeth, Marie-Thérèse, Mauricette, Véronique et moi-même, bénévoles de la bibliothèque, sommes heureuses de vous présenter nos meilleurs vœux pour l'année 2019.

Que cette année vous apporte à toutes et à tous : bonheur, santé, sérénité, réussite.

Notre bibliothèque fonctionne bien tous les samedis de 10 H à 12 H. Elle est de dimensions modestes mais nous nous efforçons de renouveler les livres régulièrement grâce au passage du bibliobus et à nos achats annuels financés par la municipalité.

A ce propos, vous trouverez annexée au présent bulletin, la liste des nouveautés et leurs résumés.

Les enfants ne sont pas oubliés ; nous achetons régulièrement des livres pour les plus jeunes et les ados.

La lecture doit rester une source de culture, de loisir et de détente.

Rappel du tarif : 5 € par famille et par an. Droit à 3 livres par personne à chaque emprunt.

A très bientôt dans notre biblio !

Jacqueline MONNIER

CALENDRIER DES FÊTES 2019

26 janvier	Repas	Assoc. Dominique Savio
23 février	Repas	Entente du Brice
10 mars	Course nature et marche nordique	Entente du Brice
19 mars	Commémoration du 19/03/1962	FNACA
23 mars	Repas	Société de Chasse
06 avril	Repas - Election des Miss sports	Etoile Sportive
14 avril	Vide-grenier à Plesder	APE
11 mai	Repas	LOS CAMPOS
01 et 2 juin	Ball trap	Société de Chasse
02 juin	Balade motos	S TEAM
23 juin	Fête de l'Ecole	APE
29 juin	Tournoi de foot	Etoile Sportive
21 juillet	Courses cyclistes	Entente du Brice
21 septembre	Repas	Entente du Brice
03 novembre	Repas des Aînés	CCAS
09 novembre	Repas	Pétanque Gérausienne
16 novembre	Repas	FNACA
23 novembre	Repas	APE
07 décembre	Repas	S TEAM
31 décembre	Réveillon	Etoile Sportive

ECOLE « LES CHANTS DU BRICE »

Toute l'équipe éducative de l'école des Chants du Brice vous souhaite le meilleur pour l'année 2019.

Cette année est marquée par un renouvellement de l'équipe enseignante :

Mme BORDERIEUX en MS – GS avec 18 élèves

Mme LELIÈVRE en CE2/CM1 avec 22 élèves

Mme ZIEGLER, la directrice en CM1 / CM2 avec 20 élèves

Les projets pour l'année scolaire 2018 / 2019 sont orientés autour de la mer et des contes. Un spectacle de danse et de musique autour des contes est préparé avec l'ensemble des classes du RPI Plesder / Champs-Géraux pour le mercredi 13 mars 2019.

Les classes de CE2 / CM1 / CM2 se sont rendus au Mt St Michel le 13 novembre 2018 pour une visite du monument, du village et de l'abbaye. La découverte se poursuivra au mois de mai avec la traversée de la baie. Ces élèves se sont également rendus au musée Mathurin Méheut de Lamballe pour observer des peintures sur le thème de la mer.

Pour ce début d'année scolaire, les élèves de CM 1 / CM2 ont réalisé un cycle voile sur une semaine à l'étang de Bétineuc. Les CE2 / CM1 en feront de même au mois de mai après avoir terminé le cycle piscine.

Les enfants de maternelle se sont rendus à la Maison de la Rance et continueront à étudier le milieu marin lors d'une sortie sur le littoral de Lancieux. Ces élèves sont allés visionner un film « Le Quator à Cornes » au cinéma de Dinan.

Deux sorties à prévoir pour cette classe : la ferme de Kémo et le château de la Hunaudaye.

Ces sorties sont financées en partie par l'Association des Parents d'Elèves (APE) et le transport est pris en charge par la mairie.

En cette fin d'année 2018, les élèves ont eu le plaisir de partager un goûter de Noël et la chance de recevoir en cadeau un livre chacun, évènement organisé et financé par l'APE.

Nous souhaitons que cette année 2019 soit une année de réussite pour les élèves ainsi que pour leur famille.

ENTENTE DU BRICE

Le vendredi 7 décembre a eu lieu l'assemblée générale à la mairie.

Elle a permis de faire le compte rendu des manifestations de l'année 2018 et le bilan financier, très satisfaisant.

Le bureau a été renouvelé pour 2019.

Il a été décidé de faire 2 dons :

- 1 500 € au Centre anticancéreux Eugène Marquis, comme l'an dernier
- 500 € en faveur du téléthon à Evran

Les projets pour l'année 2019 :

- Le 23 février : repas dansant « poule au riz »
- Le 10 mars : ce sera la « course nature ». Que des chemins, 14 km au lieu de 12 et également 2 courses enfants : 8 à 12 ans et 13 à 14 ans. Possibilité de faire la marche nordique et familiale non chronométrée (environ 10 km).
- Le 21 juillet : la traditionnelle course cycliste (le trophée André Blanchard) avec 3 épreuves : minimes, cadets et séniors. Nous aurons un nouveau speaker, Sébastien ROME.
- Le 21 septembre : repas dansant.

Merci à tous les bénévoles qui se dévouent pour réaliser toutes ces manifestations qui animent notre commune.

Bonne année et surtout bonne santé à tous.

**Le Président,
Joël RENAULT**

Message de Pascal L'HERMITTE

Chaque année, les foulées sont génératrices de dons pour le centre anticancéreux Eugène Marquis de Rennes. Cette année, la course nature reversera encore des fonds au centre Eugène Marquis mais également à la recherche contre la sclérose en plaques.

En effet, en partenariat avec la ferme la Moinerie, la course sera labellisée défi « Solidaires en Peloton » au profit de l'ARSEP (Fondation pour l'Aide à la Recherche sur la Sclérose En Plaque). Pour l'occasion, le skipper malouin Thibault VAUCHEL CAMUS (défi multi 50 ARSEP, 5^{ème} au général de la dernière route du Rhum) participera à la course nature avec d'autres membres du défi « Solidaires en Peloton ».

A l'issue de la remise des prix et du pot de l'amitié, diffusion du film de la course épique de Thibaut VAUCHEL CAMUS avec séance de dédicaces et d'échanges avec le public (restauration sur place)

Association Dominique SAVIO

Comme je vous l'avais annoncé dans le dernier bulletin, nous avons refait la toiture de la salle en tôle laquée anti-condensation, pour une dépense d'environ 11 000 €. Nous envisageons d'agrandir la cuisine

Venez nombreux à notre prochain couscous pour nous aider à financer ce projet.

Je vous souhaite une bonne santé en 2019

**Le Président,
Pierre SIMON**

Association « Les Classes »

Le repas des classes 9 sera organisé le dernier week-end d'octobre. La date exacte sera publiée dans le bulletin municipal de l'été.

Les gens intéressés pour aider à l'organisation peuvent se faire connaître à la mairie. Depuis 20 ans que l'association existe, il est de plus en plus difficile de contacter et réunir les personnes des classes.

L'association vous offre tous ses vœux pour l'année 2019.

Pour tous renseignements : 06 60 83 90 26

**Le Président,
Eric HENRY**

LOS CAMPOS

Merci pour tout ce que vous avez fait cette année 2018. Tous les membres de LOS CAMPOS vous remercient.

Grâce à votre participation à notre soirée les membres de l'association ont pu passer une journée à Cobac Parc.

N'oubliez pas notre soirée du 11 mai 2019. Venez nombreux ! Ambiance assurée ! Nous espérons cette année aller à Disney Land Paris.

Pour rappel, l'association est ouverte à tous les jeunes de la commune de 12 à 18 ans.

Nous vous souhaitons une belle et joyeuse année 2019 !

**Le Président,
Flavien RENAULT**

S TEAM

Bonjour à tous,

Le rallye moto du mois de juin nous a permis de faire un don de 1 600 € à l'association « Dominique », association qui aide Maelysse à évoluer dans ses handicaps.

La famille de Maelysse nous communique régulièrement de bonnes nouvelles sur les progrès de leur fillette. Depuis 6 mois, l'amélioration qu'ils constatent nous fait chaud au cœur.

La rando VTT et pédestre sera organisée cette année le dimanche 6 octobre pour éviter la concurrence avec un club assez proche.

Le chapon mis en lot lors d'une tombola organisée en décembre nous a également permis de faire un chèque de 220 € au profit du téléthon.

Avec le moto-club de Plouër-sur-Rance, comme les deux années passées, nous organiserons un car pour le supercross de Paris vers la mi-novembre .

Tous les membres de l'association se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2019.

Dates à retenir :

- 26 janvier assemblée générale
- 2 juin balade moto
- 6 octobre rando VTT et pédestre
- mi-novembre car pour le supercross de Paris

**Le Président,
Eric HENRY**

ÉTOILE SPORTIVE

Le mois de janvier est déjà bien entamé ; je profite de cette période pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2019.

Depuis 2 ans, nous n'avions plus d'équipe seniors, mais cette année, nous avons pu engager une équipe en D4 ; que du bonheur !

La première partie de saison est plus que satisfaisante puisque nous sommes classés 2^{ème} de notre championnat. La venue de plusieurs nouveaux joueurs est très intéressante, le tout encadré par Redouane qui se donne pour faire tous les entraînements ainsi que la composition de l'équipe. Merci à lui.

Si vous avez envie de jouer au football n'hésitez pas à prendre contact avec le club soit par téléphone au 06 23 09 31 96 ou par le bulletin d'inscription présent sur le site internet : <http://escg.footeo.com> ou <https://www.facebook.com/escg.champsgeraux>

Depuis déjà longtemps, nous organisons notre traditionnel réveillon.

ette année encore, le repas préparé par La Boutique d'Armor et l'animation assurée par Mifistram ont satisfait les nombreux convives. La nuit s'est achevée par la soupe à l'oignon et terminée vers 6 H du matin.

Merci Mireille pour le travail supplémentaire que nous te donnons durant cette période.

Nous vous donnons rendez-vous le samedi 6 avril pour l'élection des miss.

**Le secrétaire,
Pascal GAUDIN**

LA PÉTANQUE GÉRAUSIENNE

En ce début d'année, la Pétanque Gérausienne tient à vous offrir ses vœux pour cette nouvelle année.

Depuis deux ans, avec un recrutement de qualité, le club s'est hissé aux plus hautes places du département dans les différents championnats.

Outre les très bons résultats de 2017, l'année 2018 a enregistré encore plus de victoires de premier plan au niveau de la ligue de Bretagne et des Côtes-d'Armor. Celles-ci ont permis aux équipes lauréates de participer à différents championnats de France.

Loin de démériter, les joueurs et joueuses des Champs-Géraux, se sont frottés aux meilleurs joueurs nationaux, voire internationaux.

De par leur rayonnement, ils ont permis de jeter un coup de projecteur sur notre club, en attestent les retransmissions de certaines parties sur la chaîne de l'équipe 21 où notre club s'est hissé en quart de finale du doublette mixte des championnats de France. Et cerise sur le gâteau, une joueuse s'est illustrée en étant championne d'Europe en triplète féminine !

INFORMATIONS ASSOCIATIVES

Les résultats de tous ces joueurs ont entraîné une affluence conséquente de nouveaux joueurs(es) en 2019, et forts d'une soixantaine d'adhérents, nous débutons l'année boulistique sereinement.

Suite à la démission de Lionel LACUSKA de son poste de président et de trois autres membres, il a été procédé à l'élection d'un nouveau bureau :

Président : Mr Hervé SEYRAT

Trésorier : Mr LACUSKA Lionel

Secrétaire : Mme LACUSKA Marie-Christine

Vice-secrétaire : Mr BELLANGER Thierry

Membres :

Mme SEYRAT Lydie, Mr LE MANCHEC Gérald, Mr LECLERC Jacques, Mr CAVIER Erwan, Mr LEBRETON Yann.

Félicitations à Lionel LACUSKA d'avoir emmené le club à ce niveau élevé.

Dates concours au club + repas 2019

- ♦23 mars : officiel – doublette séniors - D. Féminins : 14 H 15 - + 25 %
- ♦8 mai : officiel – doublette mixte : 14 H 15 – ABC - + 25 %
- ♦10 juin : 10^{ème} départemental grand prix Super U : doublette séniors – D. Féminins : 9 H 30 – 1+1 – AB-+50 % sur inscription (voir MC) Restauration sur place
- ♦10 octobre : rassemblement vétérans : T 55 + - 9 H 30 – sur inscription
- ♦9 novembre : soirée dansante et repas

Les entraînements, ouverts à toutes et à tous, se déroulent au boulodrome ou sur le terrain de pétanque le :

Lundi de 14 h à 18 H

Mercredi de 17 H à 20 H 30

Vendredi de 17 H à 20 H 30

Le Président
Hervé SEYRAT
07 82 10 50 19
herve.seyrat@laposte.net

Société de Chasse « LA GERAUSIENNE »

En ce début d'année, au nom de la société de chasse « La Gérausienne », je tiens à vous offrir, ainsi qu'à toutes vos familles, nos bons vœux pour l'année 2019.

Comme chaque année, je tiens à remercier particulièrement tous les propriétaires et agriculteurs pour la mise à disposition de leurs terrains.

Cette année encore, deux manifestations sont prévues au calendrier :

- ✓ Le repas du chevreuil qui aura lieu le samedi 23 mars à la salle polyvalente
- ✓ Le ball trap les 1^{er} et 2 juin sur le terrain de la Ville Gromil

Le Président,
Loïc BRANDILY

Comité FNACA

La commémoration de la fin de la guerre d'Algérie aura lieu le 19 mars avec recueillement à 11 H au monument aux Morts. A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi à la mairie et suivi d'un repas à la maison communale.

Le comité a reçu le DVD du congrès national des anciens combattants de Lourdes ; il est à la disposition des adhérents. Lors de la prochaine assemblée, nous le mettrons à votre disposition.

Bonne année et bonne santé à tous.

**Le Président,
Pierre SIMON**

AU FIL DES CHAMPS

Comme tous les ans depuis 2003, l'année de création de notre association, nous avons poursuivi la mission de devoir de mémoire autour de l'équipage du B17 tombé sur notre commune en 1943.

Comme chaque année, en mai tout d'abord avec la commémoration annuelle, puis fin août avec un passage de la Patrouille de France. La date et le programme initialement prévus par la PAF ont été changés au dernier moment. Mais, même s'il a été furtif, ce passage a été l'occasion de belles émotions.

Un grand merci aux collectionneurs qui nous ont accompagnés, ainsi qu'à tous ceux qui se sont joints à nous pour ce beau moment.

Au Fil des Champs organisera sa prochaine assemblée générale le samedi 16 mars à 18 H à la mairie. Nous vous invitons à vous joindre à nous si vous vous intéressez à l'histoire de notre commune, si vous avez envie de vous impliquer dans nos activités de recherche et animations ; il nous manque des bras et des têtes !

Très belle année 2019 à tous.



**Le Président,
Pascal L'HERMITTE**

CLUB 3ème AGE

L'assemblée générale du club de l'amitié s'est déroulée le mardi 15 janvier 2019 à la salle communale. Son président, Emile L'HERMITTE a présenté ses vœux pour la nouvelle année aux nombreux adhérents présents, ainsi qu'à leurs familles.

Ensuite, il a émis sa ferme volonté d'assurer la pérennité du club et souligné vouloir poursuivre son action pour établir des liens d'amitié entre toutes les personnes âgées et seules en particulier.

L'objectif premier de cette association est d'éviter l'isolement parfois cruel mais toujours néfaste.

A cet effet, deux réunions mensuelles sont planifiées et adaptées au gré et souhaits des adhérents, en tenant compte de leur potentialité. Les activités qui y sont menées sont nombreuses et peuvent se diversifier librement.

A l'issue de cette réunion, le bureau du club a été reconduit dans son intégralité. La galette des Rois a clôturé l'assemblée.

En cette période où le « vivre ensemble » apparaît d'actualité, il devient même une vraie et réelle nécessité.

Alors, les personnes qui craignent la solitude ont la possibilité de se retrouver au club de l'amitié. Elles y trouveront certes un peu de réconfort, mais encore beaucoup de joie et de chaleur.

Rejoignez-nous.

Contact : 02 96 39 29 94

**Le Trésorier,
Marcel GOULLAUD**

Un nouvel artisan sur la commune

EURL HENNOTE Xavier

Electricité - automatismes - isolation - cloisons sèches

La Ville Gromil – Tél : 06 22 20 43 66

Hennote.xavier@orange.fr

PLUi

La réunion publique de notre secteur a eu lieu le 22 janvier à St André des Eaux.

D'autres auront lieu dans les secteurs voisins, notamment à DINAN (salle de la Source) le 28 janvier à 19 H et à ST CARNÉ (salle des fêtes) le 5 février à 19 H.

Ces réunions vous permettront d'échanger sur les grandes lignes du règlement : comment a-t-il été réalisé ? Pourquoi ce zonage et quelles sont les règles qui s'appliqueront à vos demandes d'autorisation d'urbanisme ?

Jusqu'à l'arrêt du PLUi (mars 2019) vous pouvez vous exprimer sur le registre disponible en mairie ou bien par courrier adressé au Maire ou au Président de Dinan Agglomération.

Mais le rendez-vous à ne pas manquer sera celui de **l'enquête publique** qui se déroulera en **août et septembre 2019**. Elle vous permettra de consulter l'ensemble des documents du PLUi (plans, règlement) et d'émettre vos remarques et questions auprès du commissaire-enquêteur.

Suite à l'enquête publique, toutes les remarques seront analysées et feront l'objet d'une réponse.

Au terme de ce long processus, le PLUi sera soumis, pour approbation, au vote des élus de Dinan Agglomération fin 2019.

LISTES ELECTORALES – COMMISSION DE CONTRÔLE

Les modalités d'inscription sur les listes électorales ont été renouvelées et un Répertoire Electoral Unique (REU) est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

C'est le Maire qui statue désormais sur les demandes d'inscription et les radiations. Une commission de liste électorale a été créée pour un contrôle à postériori.

Les membres de notre commission désignés par le Préfet sont : Alain BUSNEL, Sylvie GILBERT et Joël RENAULT.

ELECTIONS EUROPÉENNES

Date limite d'inscription sur la liste électorale : le 31 mars.

Se munir impérativement d'un justificatif d'identité et de domicile pour l'inscription.

Date des élections : le dimanche 26 mai

Chaque électeur recevra une nouvelle carte en avril / mai.

Ne pas oublier la pièce d'identité pour pouvoir voter

RECENSEMENT DES JEUNES DE 16 ANS

Les jeunes de 16 ans domiciliés sur la commune doivent se faire recenser à la mairie dans le trimestre de leurs 16 ans échus.

Il est préférable que le jeune se déplace en personne avec sa pièce d'identité mais les parents peuvent aussi faire la démarche.

L'attestation fournie lors du recensement et ensuite de la participation à la journée du citoyen est indispensable pour s'inscrire à la conduite accompagnée, permis de conduire, examens...

CARTE D'IDENTITÉ et PASSEPORT

Un petit rappel concernant les demandes de pièces d'identité.

Depuis le 1^{er} décembre 2016, nous ne pouvons plus recevoir vos demandes de pièces d'identité.

Vous devez vous adresser à une des mairies équipées d'un dispositif de recueil. Il faut impérativement prendre un rendez-vous, ce qui peut être un peu long.

Voici la liste des mairies de notre secteur qui sont équipées : Dinan (Tél 02 96 39 22 43), Jugon-les-Lacs, Ploubalay, Plancoët, Broons.

La pré-demande doit être faite en ligne de préférence, sur le site officiel : <https://ants.gouv.fr>

« LES EAUX de DINAN »

Dinan Agglomération a opté pour la création de 2 Sociétés d'Economie Mixte à OPération unique - SEMOP (40 % public, 60 % privé) pour la gestion déléguée de l'eau potable et de l'assainissement sur le secteur « Est » du territoire. C'est une première en Bretagne dans ce domaine.

Au terme d'un appel d'offres, 2 opérateurs ont été retenus pour une durée de 7 ans :

VEOLIA pour l'eau

SAUR pour l'assainissement

Les 2 SEMOP forment « Les Eaux de Dinan » avec une déclinaison « Eaux de Dinan : eau potable » et « Eaux de Dinan – assainissement ».

Les factures qui arriveront d'ici peu seront accompagnées d'une lettre d'information.

L'accueil se fait à l'adresse suivante : 9 Bd de Préval – ZI de Quévert.

Contacts :

Eau potable : 09 69 32 95 10

Assainissement : 02 96 87 96 09

FAIRE avec DINAN AGGLOMÉRATION - VOS PROJETS DE RÉNOVATION

Votre conseiller FAIRE est désormais votre interlocuteur privilégié et peut vous conseiller par téléphone, par mail ou sur rendez-vous, que ce soit pour les conseils techniques ou pour les aides mises en place par Dinan Agglomération avec le concours de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANaH)

Contact : FAIRE avec DINAN AGGLOMERATION

02 96 87 42 44

infoenergie@dinan-agglomeration.fr

siège de DINAN AGGLOMERATION : 8 Boulevard Simone Veil à DINAN

CAUE : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement

Pour le conseil aux particuliers, permanence de Mme Valérie VIDELO

Le 1^{er} et 3^{ème} vendredi du mois de 13 H 30 à 17 H

Dans les locaux de Dinan Agglomération, 8 Boulevard Simone Veil à Dinan

Rendez-vous au 02 96 87 21 44.

La CAF VOUS INFORME – AUGMENTATION DE LA PRIME d'ACTIVITÉ

A compter du 1^{er} janvier 2019, la prime d'activité est élargie à de nouveaux bénéficiaires. Le simulateur sur le site Caf.fr permet de savoir si les conditions sont remplies pour en bénéficier et la demande peut être effectuée sur le site jusqu'au 31 janvier afin d'avoir son premier versement à partir du 5 février.

La prime peut augmenter pour les personnes qui la perçoivent déjà. Le montant de la prime peut être majoré de 90 € selon la situation des bénéficiaires. Le nouveau montant pourra être consulté dans l'espace Mon Compte du site Caf.fr dès le 25 janvier. Aucune nouvelle démarche n'est à réaliser.

ZERO PESTICIDE POUR LES PARTICULIERS A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER

La loi Labbé est entrée en vigueur au 1^{er} janvier. Elle impose une interdiction d'achat, d'usage et de détention de tous les produits phytosanitaires de synthèse pour les jardins, potagers, balcons, terrasses et plantes d'intérieures (restent autorisés les produits de bio-contrôle, à faible risque ou utilisables en agriculture biologique).

COLLECTE DE BOUCHONS pour l'association « P'TIT CORPS MALADE »

Olivia , une jeune fille de St Maudez, a été victime le 20 janvier 2017 à l'âge de 17 ans, d'un infarctus médullaire qui touche la moelle épinière. Depuis ce jour, Olivia est tétraplégique et est toujours hospitalisée à Nantes.

Pour envisager le retour d'Olivia dans sa famille, il faudra aménager la maison et prévoir l'achat d'un fauteuil adapté qui coûte 38.000 €.

L'association « P'tit corps malade » de St Maudez fait une récolte des bouchons et couvercles plastiques ainsi que bouchons de liège

Les points de collecte aux Champs-Géraux :

La mairie

Les 3 salles (polyvalente, maison communale, Dominique Savio)

L'école

La bibliothèque

Jacqueline MONNIER



Inauguration du site de la
Maison Communale
Le 6 octobre 2018

Cérémonie du centenaire de la fin de la
guerre 14/18



